

Le brevet des métiers d'art (BMA)

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'éducation

Définition

Préparation

Modalités de l'examen

Accès au diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Liste des diplômes, accès aux contenus

Définition

Le brevet des métiers d'art est un diplôme national qui vise à promouvoir l'innovation, à conserver et transmettre les techniques traditionnelles. Il est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel. Il permet d'accéder à un diplôme de niveau III DMA (diplôme des métiers d'art) et DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués).

Préparation

Le brevet des métiers d'art est préparé :

1. par la voie scolaire ;
2. par la voie de l'apprentissage ;
3. par la voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est d'une durée de douze semaines minimum.

Modalités de l'examen

L'examen comporte 8 épreuves, dont une prend en compte la présentation d'un projet réalisé au cours de la formation.

Peuvent se présenter à l'examen les candidats qui ont :

- soit effectué deux années d'études ou 1680 heures de formation dans un lycée ou une école privée d'enseignement technique ;
- soit suivi une préparation d'au moins 1350 heures dans un centre de formation d'apprentis ;
- soit, dans le cadre de la formation professionnelle continue, suivi une formation de 630 heures en complément d'un exercice de 3 ans dans la spécialité ou de 1500 heures en complément d'un exercice de 2 ans minimum dans la spécialité ;
- soit accompli 5 ans d'activité professionnelle et possèdent le CAP de la spécialité du domaine d'activités du BMA postulé.

Accès au diplôme par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Outre l'examen, toute personne ayant exercé une activité bénévole ou salariée pendant au moins 3 ans dans le champ du diplôme peut demander à faire valider les acquis de son expérience : loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale modifiant l'article L. 335-5 du code de l'éducation.

**Liste des diplômes (accès aux contenus par le site
eduscol →voie professionnelle →diplômes professionnels)**

ARMURERIE

ART DU BIJOU ET DU JOYAU

ART DE LA RELIURE ET DE LA DORURE

ART DE LA DENTELLE (1ère session 2009)

ARTS ET TECHNIQUES DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE

BRODERIE

CERAMIQUE

EBENISTE

GRAPHISME ET DECOR

GRAVURE

**TECHNICIEN EN FACTURE INSTRUMENTALE - Options accordéon, guitare,
instruments à vents, piano**

VOLUME STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES

Mis à jour le 12 décembre 2008

© MEN - Direction générale de l'Enseignement scolaire